



Commune de Léaz

N°04/2023

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 001-210102091-20230227-2023_04DEL-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 février 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 23 février 2023

Nombre de conseillers municipaux : 13

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Norbert GILBRIN

Présents : Christine BLANC - Norbert GILBRIN - Valérie LOUBET – Kévin FAVRE - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET

Absents excusés : Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE - Johann BRESSON donne pouvoir à Norbert GILBRIN - Valérie MAYOR -

Absents : Loïc NORMANT - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN - Helena REBOULET

Objet : **MISE A JOUR DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ELECTIONS DES MEMBRES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 41/2022**

Madame le Maire

Explique que suite à la démission de Thierry GUICHARD, il est nécessaire d'élire un nouveau membre au sein du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS et précise qu'outre son Président qui est le Maire de droit, le conseil d'administration comprend en nombre égal :

- au minimum quatre membres et au maximum huit membres élus en son sein,
- en nombre égal les membres des associations nommés par le Maire par arrêté municipal.

Précise que le nombre de membres élus parmi le conseil municipal est de cinq et par conséquent à cinq le nombre de personnes nommées par le maire,

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, par 8 voix pour et une abstention Mme Emelyne ETIENNE,

ELIT pour siéger au CCAS :

Vice-président : Emelyne ETIENNE, 4^{ème} adjointe aux affaires sociales et jeunesse

Membres : Kévin FAVRE
Séverine VIRLOUVET
Pierre-Luc CHATAIGNON
Nicolas BUGNOT

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.



Le Maire,

Christine BLANC